



Première démarche pour étranger arrivant en france

Par **Apo**, le **18/02/2011 à 12:04**

Bonjour,

Je suis français et mon amie est italienne, nous comptons vivre ensemble ici en France.

Je cherche depuis pas mal de temps sur internet afin de connaître les démarches à faire mais sans réel résultats.

J'aimerais savoir comment faire pour elle afin d'avoir la double nationalité ?

Les droits qu'elle dispose en France les premiers mois ?

Son permis de conduire est-il valable en France ?

Un PACS faciliterait-il les démarches ? (si c'est possible)

Merci de votre aide.

Par **mimi493**, le **18/02/2011 à 12:41**

Il faut passer 5 ans en France pour demander la nationalité française (ce qui n'a pas d'intérêt, ou encore moins un caractère urgent puisqu'elle est italienne)

Elle s'installe en France, sans rien demander à personne, trouve un boulot et dès qu'elle en a un, elle va s'inscrire en mairie (elle peut obtenir une carte de séjour de 5 ans, c'est aussi bien de l'avoir même si ce n'est pas obligatoire) afin d'avoir le statut de résidente. Elle ne dispose

d'aucun droit social tant qu'elle n'est pas résidente française.
Son permis est valable, elle devra l'échanger contre un permis français dans l'année suivant sa résidence en France.

Par **Apo**, le **18/02/2011** à **12:59**

En tant que couple (franco italien) aux yeux de le loi c'est comme si je vivais seul tant qu'elle n'as pas de status de résidente française ?

En cas de mariage ou d'enfants, le procédure est elle plus rapide ?

Par **KISSANE**, le **05/06/2014** à **16:52**

je suis de nationalité italien retraité je fais comment pour s'installe définitive en France merci?

Par **KISSANE**, le **05/06/2014** à **16:53**

je suis de nationalité italien retraité je fais comment pour s'installe définitive en France merci?